068-226800019-20081211-0000001937-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication: 19/12/2008

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

eral ion

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG 2008-5-8-1

Séance du jeudi 11 décembre 2008

BUDGET PRIMITIF 2009

PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération 01/18-07 portant décision modificative n° 1 pour l'exercice 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture du 19 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * approuve le programme et le budget de fonctionnement Langue et Culture Régionales Programme E 058 pour un montant global de 2 000 000 € (chapitre 65 fonction 28) et (chapitre 67 fonction 28) et le budget d'investissement (chapitre 204, nature 20414, fonction 28) pour 50 000 € en autorisation de programme et 50 000 € en crédits de paiement.
- approuve au titre du programme F 227 (plan de revitalisation de l'économie) une inscription de 50 000 € en crédits de paiement pour l'aide départementale complémentaire à la réalisation de locaux scolaires destinés à des classes et sections bilingues dans les écoles élémentaires et maternelles.

*	donne délégation	pour	l'exécution	du	budget,	la	définition	et	la	mise	en	œuvre	du
	programme L.C.F												

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adoptévoix contreabstentions